



## délat de proposition par la civi

Par mily83000, le 19/03/2019 à 10:32

Bonjour, je ne sais pas si je suis dans la bonne catégorie je vous explique mon cas.

J'ai été victime d'une tentative de meurtre en faisant mon jogging en août 2013.

1er procès en novembre 2015 mon agresseur a été condamné à 30 ans au tribunal de Draguignan.

Il a fait appel et nouveau procès en septembre 2016 au tribunal de Nice où il a été condamné à 20 ans car ils ont retenu l'altération du discernement.

Le procès civil s'est tenu le même jour.

A la suite de cela mon avocat a donc envoyé un dossier à la CIVI, celle-ci a estimé que les expertises m'ayant été faites ne convenaient pas (effectivement le tribunal avait mandaté un expert psychologue et non psychiatre donc la CIVI refuse les conclusions d'un psychologue).

Donc en janvier 2017 mon dossier part au tribunal de Toulon en attendant de la réponse de la présidente.

Après des mois de relance, celle-ci me donne une nouvelle expertise à faire (elle a mis plus de 10 mois pour simplement dire que je devais refaire une expertise... bref)

De là les complications continuent (on est en janvier 2018) puisqu'ils mandatent de nouveau l'expert psychologue que j'avais vu pour l'expertise demandée avant le procès et dont la CIVI ne veut pas tenir compte.

Je finis par réussir à l'avoir au téléphone et elle me dit (en toute logique) qu'elle ne veut pas me refaire d'expertise car c'est encore moi qui serais embêté après car la CIVI refuserait de nouveau.

En février, mon avocat me dit qu'un nouvel expert est mandaté (un psychiatre cette fois) et que je dois l'appeler.

Je m'exécute et ce dernier me répond qu'il ne sait pas si il va accepter la mission donc, que je

dois attendre qu'il se décide.

Finalement il accepte et la CIVI demande qu'un de leur expert soit présent également donc rendez vous fixé le 23/05/2018.

Le rapport de l'expert à été validé par la présidente de la CIVI au mois de novembre 2018, et depuis ben plus rien.

Nous sommes en mars 2019, la CIVI n'a toujours pas fait de proposition ( mon avocat me dit bien qu'ils ont 1 mois pour la faire, mais que même si ils ne le font pas, ils n'ont pas de pénalités donc ils s'en foutent. )

J'aimerais savoir si je peux faire quelque chose moi car j'ai vraiment l'impression que tout le monde s'en fou ( y compris mon avocat )

Les experts ont voulu que je démarre une EMDR, se que j'ai fait, mais que j'ai arrêté très rapidement car ils m'ont dit que cela serait pris en charge, sauf que sans aucun document le justifiant je n'ai pas les moyen de me les payer seules.

J'aimerais avancer et tourner la page sur tout ça mais j'ai vraiment l'impression que la justice n'aide pas les victimes du tout ...

Merci pour vos réponses

Cordialement

Emilie